

## REGLEMENT DE L'OPERATION

### « RGT 32 500 – UNE NISSAN MICRA AU CHOIX A GAGNER »

#### ARTICLE 1 – Organisation

BLANCHEPORTE Civad S.A.S., 22 rue de la Blanche Porte 59200 Tourcoing, organise en France métropolitaine du 27 juillet 2021 au 28 février 2022, un jeu gratuit et sans obligation d'achat appelé "RGT 32 500 – Une Nissan Micra au choix à gagner » dont le prix sera attribué par un post-tirage effectué sous le contrôle de Maître Gobert, associé de la SELARL Gobert, Plassy-Szypula et associés, Huissiers de Justice à Roubaix.

#### ARTICLE 2 – Dotation

Blancheporte met en jeu :

Une Nissan Micra 2021 IG T 92 XTRONIC TEKNA 17 d'une valeur commerciale de 24 180 euros (peinture métal incluse 690 euros)

**Ou, selon le choix du gagnant**

Une Nissan Micra 2021 IG T 92 TEKNA 17 d'une valeur commerciale de 22 780 euros (peinture métal incluse 690 euros) ainsi qu'un chèque bancaire de 1 400 euros

#### ARTICLE 3 – Participation

Cette opération est ouverte à toute personne majeure domiciliée en France métropolitaine, à l'exception des membres du personnel de Blancheporte et de leur famille.

Pour participer par courrier, il suffit de remplir son bon de participation et de renvoyer celui-ci dûment complété à Blancheporte.

Pour participer par téléphone ou par internet en commandant : la participation est automatiquement enregistrée au moment de la commande. Pour participer sans commander, il faut envoyer la participation par email à l'adresse suivante : [jeux-concours@blancheporte.fr](mailto:jeux-concours@blancheporte.fr)

Ce jeu est susceptible d'être relayé sous d'autres formes, sur le site blancheporte.fr, sa page Facebook ou sur les autres réseaux sociaux sur lesquels Blancheporte est présente.

#### ARTICLE 4 – Détermination du gagnant

Pour gagner, il faut que le bon de participation soit désigné gagnant par Maître Gobert au tirage au sort qui aura lieu après la clôture du jeu.

Aucune information ne sera donnée oralement.

Le gagnant sera informé par lettre recommandée avec accusé de réception. Il prendra possession de son lot chez Blancheporte dans les 3 mois qui suivent la clôture du jeu.

Le gagnant autorise toute vérification concernant son identité, son âge, sa domiciliation. Toutes fausses indications entraînent automatiquement l'annulation de la participation.

Le gagnant autorise par avance Blancheporte à utiliser ses nom, adresse et, sauf avis contraire, la reproduction de sa photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle du seul fait de l'acceptation de son prix.

Cette utilisation par Blancheporte ne donne lieu à aucune contrepartie.

Le nom du gagnant sera partagé sur le site blancheporte.fr dans la Rubrique Jeux-concours Résultats.

#### ARTICLE5 – Réserves

Blancheporte se réserve le droit d'écourter, de proroger, ou de modifier le présent jeu si les circonstances l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Blancheporte se réserve la possibilité si les circonstances l'exigeaient de modifier et/ou remplacer le lot présenté par un lot de même valeur et de caractéristique similaires, sans que cela donne lieu à quelconque dédommagement.

En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution du lot offert.

Blancheporte décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique.

Blancheporte se réserve le droit de reporter la remise de son lot au gagnant en cas de retard de paiement ou de contentieux.

#### ARTICLE 6 - Règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi que des modalités de participation et de remise du lot.

Ce règlement est déposé chez Maître Gobert, Maître Gobert, associé de la SELARL Gobert, Plassy-Szypula, 26 av Gustave Delory, 59100 Roubaix.

Il est disponible gratuitement sur le site blancheporte.fr Rubrique Jeux Concours et Résultats pendant toute la durée du Jeu.

#### ARTICLE 7 – Données à caractère personnel

Les informations demandées par Blancheporte sont nécessaires pour permettre la prise en compte de la participation, la détermination du/des gagnants, l'attribution ou l'acheminement des lots. Pour ces finalités, elles peuvent être transmises à nos partenaires.

En participant, vous acceptez de recevoir nos offres commerciales par voie postale, sauf information contraire de votre part. Et, si vous nous donnez votre accord, nous vous adresserons également nos offres ou les offres de nos partenaires par courrier électronique.

Vous avez le droit de modifier les accords donnés pour recevoir des offres de notre part et/ou de la part de nos partenaires, de rectifier ou de demander la rectification des données vous concernant et de vous opposer à leur traitement à des fins commerciales.

Vous pouvez exercer ces droits en écrivant à [dpo@blancheporte.fr](mailto:dpo@blancheporte.fr) ou en écrivant à Blancheporte – Service clientèle – 59971 Tourcoing cedex.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [blancheporte.fr](http://blancheporte.fr), rubrique Données personnelles et Cookies

#### Article 8 – Droit applicable

Le présent règlement est soumis au droit français. Toute contestation ou réclamation litigieuse relative à ce jeu devra être formulée par écrit. Tout différend né à l'occasion de ce jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord dans les 2 mois, le litige sera soumis aux juridictions compétentes.